

accepter cette proposition? Combien de gens le ces deux catégories acquittent honnêtement l'impôt? L'ouvrier ne peut y échapper parce que son patron le déduit de son salaire hebdomadaire, mais parmi les autres citoyens qui gagnent autant ou plus, combien n'ont jamais payé un sou à l'Etat? Les honorables députés ont assez d'expérience pour convenir que mon affirmation est exacte. Une telle méthode d'imposition est-elle juste et équitable? A vous de répondre. Si elle ne l'est pas, ainsi que le reconnaîtront tous les honorables députés, pourquoi ne pas la modifier?

Un peu partout au pays, on entend la même chanson, savoir, que le coût de la vie, déjà accru, augmente toujours, que les ouvriers demandent une augmentation de salaire, et ainsi de suite. Une telle situation ne devrait pas exister si l'on songe aux régies rigoureuses maintenues par la Commission des prix et du commerce en temps de guerre. L'augmentation du coût de la vie découle directement du marché clandestin. Pourquoi ne pas y mettre un frein? A quoi sert la régie des prix appliquée par la Commission des prix et du commerce en temps de guerre si elle n'atteint pas ses fins?

Je crois savoir que cet organisme ne peut à lui seul maîtriser la situation et qu'il a besoin d'appui. Voici ce que je lui propose. Imposons une nouvelle taxe de vente de 10 p. 100 sur le prix de détail des marchandises. Le fabricant l'acquitterait, puis se rembourserait sur le détaillant et le consommateur. Il achèterait des timbres qu'il apposerait sur l'article. Ce timbre d'une valeur de 10 p. 100 serait une indication certaine de la valeur de l'article que le consommateur achète. Permettez-moi de donner un exemple.

Supposons que je sois fabricant de chaussures. Je sais qu'une paire de souliers que je vends au détaillant \$2.25, plus la taxe de vente de 8 p. 100, se détaille \$5; j'appose donc à l'intérieur des souliers un timbre de 50c. J'exige de mon client le prix de ce timbre en plus de celui des souliers, soit \$2.43 plus le timbre de 50c. Lorsque le consommateur achètera ces souliers, il aura l'assurance, apercevant le timbre de 50c., que le prix maximum des souliers est de \$5. Aucun vendeur, aucun marchand ni aucun colporteur ne pourra le surfaire ni le tricher. Chaque consommateur fera la police. Dernièrement, je me trouvais à Washington avec des amis. Une dame de notre groupe entra à l'hôtel, une bonne fois, avec une paire de souliers qu'elle avait payé \$23. Elle se félicitait de sa bonne fortune, car elle avait vu dans la vitrine des souliers semblables marqués \$34. J'ai examiné les souliers et constaté qu'ils étaient semblables à ceux que le fabricant canadien vend environ

\$2.50 aux marchands. Si ces souliers avaient porté un timbre de 50c. la dame se serait rendu compte qu'ils valaient \$5 et elle n'aurait pas toléré qu'on lui vole \$18.

Ce qui est vrai des souliers l'est également des chemises, chapeaux et autres denrées.

Ne croyez-vous pas que le consommateur consente volontiers à payer 10 p. 100 de plus pour les objets nécessaires à la vie, ayant l'assurance d'être protégé? La perception de cette taxe n'occasionnerait pas de frais au Gouvernement, sauf le coût des timbres. Par ailleurs, le Gouvernement devra retenir les services de milliers d'employés pour l'application de la loi actuellement en vigueur, et l'on voit donc quelle économie il réaliserait ainsi. Ne pense-t-on pas qu'il y a suffisamment de bureaucrates à Ottawa? Bien des gens parlent d'économie. Ils ont raison. Toutefois, les paroles ne me satisfont pas si elles ne s'appuient pas sur des actes. En fixant à \$1,500 pour les célibataires et à \$3,000 pour les personnes mariées l'exemption applicable à l'impôt sur le revenu, le Gouvernement se trouverait, je le sais, à perdre plusieurs millions de dollars, mais qu'on songe aux recettes que lui rapporterait cette taxe de vente de 10 p. 100.

La taxe de vente annuelle de 8 p. 100, prélevée sur les prix de fabrication, a rapporté 404 millions de dollars à l'Etat l'an dernier. Une taxe de 10 p. 100 sur les prix de détail rapporterait au moins un milliard et peut-être beaucoup plus. Cette somme contre-balancerait certainement la perte que subirait le Gouvernement en portant les exemptions à \$1,500 pour les célibataires et à \$3,000 pour les personnes mariées.

En se rendant à cette proposition, le Gouvernement donnerait satisfaction à la population qui jouirait alors d'un traitement juste et équitable et il la protégerait contre le marché noir dont les progrès sont si rapides au pays.

Il faudrait appliquer la loi sans ménagement, envoyer en prison tout marchand convaincu d'avoir vendu des marchandises plus que dix fois le montant des timbres ou d'en avoir vendu sans timbres. Mieux vaut emprisonner quelques personnes pendant un mois ou deux afin de protéger notre population contre ces exploiters. Soyons assurés que bien peu de gens risqueraient la prison et ceux qui auraient été condamnés une fois se garderaient bien de recommencer. On répondra sans doute qu'un impôt de 10 p. 100 nuirait aux familles nombreuses. A mon sens, le mal est amplement compensé par les allocations familiales et l'exemption que la loi actuelle de l'impôt sur le revenu accorde en faveur de chaque enfant. De plus, ces gens seraient